

INFOS-BOUILLE octobre 2015 N°22-3

le mot du maire

Une partie des investissements prévus au budget 2015 vont être engagés en cette fin d'année notamment le renouvellement de la signalétique et les premiers travaux concernant les réserves de défense incendie. Nous avons également consacré un temps d'étude qui s'est finalisé en septembre concernant l'agenda Accessibilité, obligatoire pour être en conformité avec la loi. L'estimation du bureau d'études prévoit 44 500 € de travaux que nous avons souhaité étaler sur six ans. Cependant ce montant s'avère souvent être plus élevé, par les travaux connexes et les études nécessaires à la réalisation. Le conseil municipal a souhaité donner priorité à l'école qui accueille une cinquantaine d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Nous venons d'obtenir un financement de la Région Poitou Charentes et d'autres demandes seront réalisées auprès de la CCT et l'état, afin que ces travaux d'amélioration et d'accessibilité se déroulent dans de bonnes conditions en 2016. Je veux saluer aussi la participation des trente cinq personnes qui sont venues le lundi 19 octobre pour le lancement de l'opération « Semez Bouillé ! »

REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2015

CONSULTATION SIGNALÉTIQUE

Le maire informe le conseil que 3 entreprises ont été consultées. Actuellement on attend la réponse de la seconde dont le retard est dû à une mauvaise transmission entre le siège et la succursale départementale. La commission voirie va se réunir pour compléter et finaliser la commande, après la visite du conseil départemental qui aura lieu le 23 septembre pour évoquer les aspects de sécurité. L'avis de la commission sera soumis au conseil qui délibérera lors de sa séance d'octobre.

AGENDA ACCESSIBILITE

La loi oblige la définition d'un agenda sur trois ou six ans, prévoyant la mise aux normes des bâtiments recevant du public. L'église étant classée en catégorie 4 et le montant des travaux de l'école plus importants, le conseil propose que l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) soit prorogé sur 6 ans, tout en priorisant l'ordre des travaux qui avait été émis à la précédente réunion. Une délibération est prise pour que ce projet soit transmis en Sous Préfecture de Bressuire avant le 27 septembre. En ce qui concerne les travaux de l'école, le maire informe le conseil qu'ils débiteront dès que le FRIL (Fonds Régional d'Intervention Locale) sera accordé.

TRAVAUX BATIMENTS

Le conseil délibère favorablement pour que les travaux de l'église soient réalisés par l'entreprise Hay de Boësse pour un montant de 2 903€ HT. Quant aux travaux de l'école, il est nécessaire de faire un choix sur les matériaux, de consulter à nouveau par courrier avec un descriptif identique. Les travaux sont envisagés durant les vacances de la Toussaint, ou Noël. L'installation de la citerne à gaz à la salle des fêtes est en cours de réalisation.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE 2015

Le conseil prend une délibération pour allouer à l'abbé Métais curé de la paroisse l'indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 114 € pour l'année 2015.

ASSURANCE DU PERSONNEL

Mr le maire informe le conseil du résultat de la consultation faite par le Centre de Gestion SOFCAP et celle faite par la commune auprès de Groupama. Après en avoir délibéré le conseil opte pour l'offre de Groupama plus avantageuse. Une délibération sera prise au prochain conseil. Le centre de gestion demandait que la commune se positionne avant le 15 octobre, un courrier va lui être adressé en lui communiquant la décision du conseil.

SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Le conseil prend une délibération pour verser 1600€ au comité des fêtes pour la balade du 11 septembre qui termine la saison des Arts de la Rue. Ce versement identique à celui de l'an passé, permet d'apporter un soutien à l'action de l'association sur toute la saison artistique.

PRESENTATION EN FORMAT NUMERIQUE DES RAPPORTS D'ACTIVITES

Cette présentation est faite et commentée par le maire. Les documents concernant le Syndicat du Val de Loire pour la distribution de l'eau, le service assainissement de la communauté de communes du Thouarsais, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, sont volumineux et demandent du temps pour être vus en détail. Il est donc décidé de les adresser à chaque membre du conseil sous sa forme numérique pour consultation.

COMMUNE NOUVELLE

Un point est fait sur la réunion du 31 août à Cersay entre les maires et les adjoints, au cours de laquelle chaque maire fit une présentation de sa commune qui donna lieu à des échanges. Une réunion est prévue à Bouillé St Paul le 23 septembre à 14h30 avec les maires et le personnel des 3 communes (Cersay, Massais, Bouillé St Paul) pour information. Ce même jour à 18h30 se tiendra à Bouillé St Paul une nouvelle réunion entre les maires et les adjoints des communes.

RENTREE SCOLAIRE

Une réunion de rentrée scolaire est organisée par l'équipe Pédagogique en présence des représentants du SIVU et de la cantine le 16 septembre à 19h à la salle des fêtes de Bouillé St Paul.

SERVICE CIVIQUE ET MISSION LOCALE DE L'EMPLOI

Des démarches sont en cours auprès de la mission locale pour un contrat d'avenir dont la prise en charge est de 75% du montant du S M I C. Des démarches sont également faites pour l'emploi de jeunes en service civique sur une durée de six mois. Le candidat éventuel pourrait effectuer les tâches correspondantes aux actions déjà en place.

QUESTIONS DIVERSES

A ce chapitre sont abordés différents travaux :

Contrat entretien pour le chauffage par la S A R L Bailly, travaux de voirie et réserves incendie qui vont faire l'objet d'une étude par la commission voirie. Reprise de contact avec le C A U E pour le fleurissement et l'extension du cimetière. Programmation des plantations avec la fédération de chasse. Travaux de curage et inspection des réseaux entre le 14 et le 30 septembre. Rencontre avec le nouveau directeur du service assainissement. Repas des aînés du 4 octobre.

REUNION DU 21 OCTOBRE 2015

CONSULTATION SIGNALETIQUE

Mr le maire rappelle au conseil que 3 entreprises ont été consultées. Seules 2 ont répondu :

L'entreprise Nadia de la Rochelle dont l'offre s'élève à la somme de 5 781.46€ HT.

L'entreprise Girod de la Crèche dont l'offre s'élève à la somme de 5056.26€ HT.

Il est nécessaire d'effectuer un complément de commande pour quelques panneaux supplémentaires.

Après examen de ces propositions, le conseil opte pour l'entreprise Girod et prend une délibération d'un montant maximum de 6000€ compte tenu du complément de commande.

AGENDA ACCESSIBILITE ECOLE

Le conseil est informé de l'accord du Fril (Fonds Régional d'Intervention Locale) par la Région d'un montant de 16 500€. La proposition de l'architecte est validée ainsi que le montant des honoraires. Le conseil prend une décision modificative de 4000€ prélevés sur le compte aménagement des places et le reporter sur le compte cabinet d'études pour régler la maîtrise d'œuvre.

DEMANDE FONDS DE CONCOURS A LA CCT

Le conseil autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour effectuer la demande de fonds de concours d'un montant 6 442.61€ en fonction du plan de financement. Une délibération est prise en ce sens.

TRAVAUX BATIMENTS

Le maire informe le conseil que les travaux d'isolation phonique du restaurant donnent satisfaction et propose au conseil d'effectuer les travaux de la petite salle de ce même restaurant, comme il avait été

convenu si le résultat de la grande salle était concluant. L'entreprise Hay de Boësse va être sollicitée pour faire ce travail selon le devis proposé soit 1 100€HT. Le montant de ces travaux sera prélevé sur le budget commerce. Le résultat satisfaisant de cette intervention incite le conseil à faire effectuer les travaux d'isolation à la cantine scolaire, pour un meilleur confort des élèves et du personnel, par la même entreprise pour un montant de 1 865€ HT soit 2 238€ TTC. Une délibération est prise en ce sens.

ASSURANCE DU PERSONNEL

Lors de sa dernière séance, le conseil avait pris une option avec Groupama qui présentait la meilleure offre. Depuis, cette compagnie a affiné sa proposition en apportant des améliorations supplémentaires. Le conseil confirme sa décision du 9 septembre et prend une délibération pour cette compagnie dont l'offre est beaucoup plus avantageuse que SOFCAP proposé par le centre de gestion.

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Dans le cadre du retour de la compétence scolaire pour le groupe scolaire des Adillons à partir du 1^{er} Janvier, il est proposé au conseil d'approuver le rapport du CLECT qui définit les attributions de compensation des communes concernées. Le conseil émet un avis favorable et prend une délibération en ce sens.

Dans le cadre de l'adhésion du syndicat du Thouaret, il est proposé au conseil d'approuver le rapport du CLECT qui définit les attributions des compensations des communes concernées. Une seconde délibération est prise en ce sens.

CONTRAT D'AVENIR

Ce contrat est destiné à des jeunes de 18 à 25 ans pour leur procurer du travail et en même temps leur assurer une formation. La prise en charge est de 75% du montant du SMIC, avec une exonération partielle des charges sociales, ce qui fait une dépense d'environ 550€ mensuel pour la commune. Après en avoir délibéré le conseil émet un avis favorable pour ce contrat à hauteur de 80% soit 28 h par semaine. Le maire est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la mission locale de l'emploi pour la création de ce contrat sur la commune.

RESERVES INCENDIES

Le dossier de demande de subvention étant réceptionné complet, la commune peut commencer à engager des travaux. Les priorités ont été pour l'aménagement des points d'eau déjà existant et destinés à servir de réserve de défense incendie. Ainsi l'entreprise Gonord intervient sur les Basses Vallées, et le Château Gaillard pour un montant de 1 750.50€ HT soit 2 100.60€ TTC. Une délibération est prise pour affecter ces travaux en section d'investissement, dans le cadre de l'opération défense incendie.

ADHESION C A U E

Cet organisme de statut associatif: Conseil, Architecture, Urbanisme, Environnement renseigne gratuitement les particuliers, des permanences ont lieu à Thouars, se renseigner auprès de la CCT. Les collectivités sont tenues d'adhérer si elles souhaitent solliciter des interventions d'architectes ou de paysagistes, dans la réflexion sur des projets. Le montant est de 100€ annuellement. Le conseil prend une délibération pour renouveler l'adhésion au titre de l'année 2015.

TRAVAUX VOIRIE

Les travaux se sont déroulés normalement facilités par de très bonnes conditions atmosphériques ils ont été réalisés dans un temps plus court, 4 jours au lieu de 5 prévus ont été nécessaires pour effectuer ce travail programmé par la commission voirie et réalisé par l'entreprise Rambault, apportant un gain sur l'utilisation de la pelleuse.

Demande D'acquisition d'un chemin

Le maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier d'un habitant pour l'acquisition d'un chemin communal. Après lecture et discussion au sein du conseil, il est décidé de surseoir à cette demande. La commission voirie se rendra sur les lieux et rendra compte au conseil, qui, par la suite statuera.

Dans le cadre de la sécurité routière un comptage des véhicules a été effectué par le département. Ainsi le flux le plus important concerne la direction Bouillé st Paul Massais qui enregistre un passage de 600 véhicules par jour.

RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC L'AGENCE IMMOBILIERE E P I

Cette convention étant à échéance pour la vente du presbytère, le conseil la renouvelle avec un prix de vente à la baisse soit 120.000€.

COMMUNES NOUVELLES

Les secrétaires des 3 mairies : Cersay, Massais, Bouillé St Paul se sont réunis pour réaliser un document identique de présentation de leur commune à l'intention de chaque conseil municipal. Ce document a été présenté par le maire, un exemplaire a été remis à chaque membre du conseil pour consultation et échanger par la suite.

QUESTIONS DIVERSES

Il est proposé par le maire que les convocations du conseil soient adressées par voie électronique, avis favorable de chaque conseiller.

Lecture du courrier d'un habitant concernant les nuisances de félins dans sa propriété. A la demande du conseil un courrier recommandé sera adressé au propriétaire pour lui faire part des doléances du plaignant.

Une réunion SCOT-PLUI sera organisée sur notre secteur le 16 décembre à 18h30.

La réunion semez Bouillé à attirer une quarantaine de personnes qui ont été satisfaites des explications données et sont reparties avec des sachets de graines. Le résultat est attendu au printemps.

Une opération de replantation de haies, en partenariat avec la Fédération de chasse et l'ACCA aura lieu fin novembre, sur un ancien chemin communal.

Le conseil municipal trouve regrettable le développement encore aujourd'hui des arrachages de haies, notamment dans des zones humides à fortes rétention en eau. Au-delà des aspects de détérioration du paysage, ce sont des équilibres agronomiques et faunistiques qui sont rompus.

CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE

10 h00 Messe à Massais

12 h00 Cérémonie au monument aux morts

12h30 Casse-croûte populaire gratuit à la salle communale

RAPPEL SUR LE BRULAGE DES VEGETAUX

L'arrêté préfectoral du 29 Juin 2010 interdit le brûlage des résidus végétaux, y compris ceux provenant d'abattage ou d'éclaircissage d'arbres. **Une dérogation** est possible mais sous certaines conditions :

Extrait de l'arrêté

Le brûlage des résidus de la taille des haies bocagères ou de toute opération d'éclaircissage de haies ou de bosquets agricoles est autorisé du 1er octobre au 31 mai de la même année, sous réserve de respecter la distance de 200 mètres prescrite à l'article 1 du présent arrêté et une distance minimale de 50 mètres de toute construction. L'opération ne peut avoir lieu par vent défavorable vis à vis des habitations voisines (ou hangars, voies ouvertes...), y compris pour la fumée.

Ces opérations sont obligatoirement effectuées en présence des personnels nécessaires à une bonne maîtrise du feu. Une surveillance constante et directe du feu doit être assurée par une personne majeure. Il faut disposer d'un moyen d'alerte sur place, comme par exemple un téléphone mobile, et tout foyer doit être éteint avant l'heure légale du coucher du soleil.

Une déclaration de la mise à feu doit être faite auprès du maire, indiquant la date, le lieu et l'heure de celle-ci. Le SDIS est averti par le bénéficiaire de l'opération, le jour même du brûlage.



L'opération « Semez Bouillé » est une première étape qui vise à mobiliser les habitants sensibilisés et intéressés pour fleurir les espaces publics devant chez eux. Une distribution de sachets de graines a été réalisée le 19 octobre. Ceux qui seraient intéressés, il y en a encore à leur disposition en contactant la mairie. Merci à celles et ceux qui contribuent à améliorer notre environnement